

**Compte Rendu du Conseil Municipal**  
**Lundi 1er octobre 2018 20H**

Monsieur Fesquet Pierre, Maire

Mesdames : Sylvette Foubert, Isabelle Devresse, Nathalie Causse

Messieurs : Jean-Pierre Pascal, François Faure, Jean-Luc Védrines, Philippe Godé (arrivé à 20h45)

Absents excusés: Chantal Cortot-Lena, procuration à Isabelle Devresse ;

Absent : Etienne Divoux

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2018
- **Délibérations Commune**
  1. Délibération pour les attributions de compensation communales 2018.

Le Maire expose au conseil municipal les compétences et les critères adoptés par le conseil communautaire, conformément aux propositions de la CLECT, pour déterminer le montant définitif des attributions de compensations communales pour 2018. Le transfert de compétence concerne le PLUI et la crèche. Le coût pour cette dernière est de 800 euros (200 euros par enfant, 4 enfants de la commune la fréquentent).

Commune	Montant des Attributions de compensations provisoires 2018	Coût du transfert des compétences	Différence Coût transfert et compensations provisoires	Montant des Attributions de compensations définitives 2018
Moissac-Vallée-Française	9 126.60€	2872.24€	6 254.36€	6 254.36€

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Délibération pour les congés spéciaux d'absence du personnel communal

Le Maire, expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique. Une proposition se calant sur le barème national a été effectuée auprès du centre de gestion, ayant reçu un avis favorable en date du 24/09/2018.

Le maire, propose, qu'à compter du 01/10/2018, des autorisations d'absence pour motifs familiaux puissent être accordées à l'ensemble du personnel de la collectivité et sous réserve de demande préalable.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Délibération pour modification de demande de subvention DETR

Le montant pour les travaux de réfection du mur de Capou est inférieur au montant initialement prévu.

Il est dorénavant de 9 261.50€ HT, au lieu de 12 030€ HT.

Plan de financement :

- Subvention Etat DETR : 5 556.90€ soit 60%
- Subvention Conseil Départemental : 1 852.30€ soit 20%
- Part communale : 1 852.30€ soit 20%

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Délibération pour le diagnostic amiante du logement au-dessus de la mairie.

Préalablement à ces travaux, il convient de faire réaliser un diagnostic amiante.

Présentation du devis de Cévennes Diagnostics Immobiliers d'un montant de 550€ HT. L'appel d'offre pour l'aménagement de la mairie est programmé pour novembre 2018.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Arrivée de Philippe Godé

- **Délibération AEP**

5. Décision modificative pour les travaux de renforcement du réseau AEP secteur Fobies

Le montant prévu n'est pas suffisant, il manque 560€.

2315-000 : Installation matériel et outillage technique : -560€

21531-130 : Réseaux d'adduction d'eau : +560€

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Arrivée de Philippe GODE

6. Délibération pour la chloration des 3 captages :

Monsieur le maire présente la nécessité de renouveler le système de désinfection de notre réseau de distribution en eau potable. Le traitement actuel consiste en l'injection de chlore issu d'un mélange avec l'eau (barbotine). Un nouveau système permet d'injecter directement le chlore dans la canalisation. Cette solution permet d'éviter que le désinfectant s'évapore avant l'injection dans la canalisation. Un devis de l'entreprise Canonge pour la modification et l'installation de la désinfection par chlore liquide sur les stations de pompage du Mas, de Rodet et de la Boissonnade, s'élève à 3 332.00€ HT pour les 3 stations. Le conseil valide la proposition.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Délibération Village Vacances**

7. Renouvellement des chauffe bain des gîtes n°16 et 19 devenus vétustes (installés en 1998), cette opération vient parachever l'opération de renouvellement des chauffe-eau des 20 gîtes (mise en sécurité).

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise Bruno Mark qui s'élève à 2 773.54€ HT. Le conseil donne son accord.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 8. Décision modificative pour le paiement de la facture de l'entreprise Valbois

Dans la cadre du marché de travaux, il manque 2 588,19€ à l'article 2135-101 pour pouvoir payer la dernière facture de Valbois.

Il est décidé de prendre :

1 263.66€ à l'article 2315-101

et

2 588.19€ à l'article 2135-000

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **Autres points abordés:**

- Fusion de communes:

Monsieur le maire et deux adjoints étaient présents à la réunion du 24 septembre en sous-préfecture concernant ce sujet. Toutes les communes de l'ancienne communauté de communes étaient présentes (sauf Bassurels et Saint Etienne). Plusieurs cas de figures sont possibles, mais quelle que soit l'option choisie cela n'augmentera pas la représentativité dans l'actuelle communauté de commune.

La préfecture a spécifié que si la fusion s'effectue cela n'impactera pas les écoles.

Un lissage des impôts est par contre à prévoir (augmentation à Moissac, baisse à Sainte Croix).

Le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le sujet.

- Nettoyage des réservoirs: jusqu'à présent c'était Denis Petitpré, agent intercommunal, qui l'effectuait. Depuis deux ans, 80% de son temps de travail est dévolu à la communauté de communes. Le conseil propose d'externaliser ce service de nettoyage très exigeant (sécurité des agents, travaux en milieu fermé etc..) et sollicite l'entreprise Canonge pour établir un devis de travaux.

- Une demande d'éclairage public a été faite pour la cabane de chasse de Fobies : la commune ne souhaite pas investir dans l'éclairage public.

- Les travaux pour assainir la salle multifonction débuteront début novembre.

- Le changement des cantines chaudes, pour le transport des repas du collège à l'école de Saint Roman de Tousque est à prévoir.

Fin de séance à 23h.

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**LUNDI 26 Février 2018 20H30**

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : FOUBERT Sylvette, DEVRESSE Isabelle, CORTOT Chantal.

Messieurs : FAURE François, VEDRINE Jean-Luc, PASCAL Jean-Pierre,

Absents excusés: Procuration de Nathalie Causse à Pierre FESQUET, Philippe GODE.

Absents : Etienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : CORTOT Chantal.

Secrétaire de Mairie: ENTREMONT Katy

**DELIBERATIONS:**

**COMMUNE:**

1°) Préau: Avenant n°1 Lot N° 4 Menuiseries bois- peinture

Montant initial du marché : 5 171.00€ HT

Incidence en moins : - 17.00HT

Avenant Travaux en plus : ajout de 2 cadres vitrés sur la porte d'entrée : + 416€ HT

Suite au plan Vigipirate, les écoles doivent fermer la porte d'entrée. Les vitres vont permettre de voir qui attend derrière la porte.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2°) Travaux de voirie 2018

- Construction d'une chaussée chemin du Mas : Montant des travaux HT 31 716.80€ HT

Honoraires Lozère Ingénierie 1 585.84€ HT

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3°) Délibération demandée par la Charte du Parc National des Cévennes : Exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties, pour les terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4°) Délibération contre la culture des OGM.

Commune sans OGM

Le Parc National des Cévennes demande aux adhérents de la Charte de recueillir l'accord et l'engagement unanime de tous les agriculteurs de son territoire pour une culture sans OGM.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5°) Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique.

Considérant le retard pris dans les travaux du Village de Vacances en raison des intempéries et de l'arrêt maladie de l'agent communal, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Le poste crée est : adjoint technique à temps complet à compter du 05 mars jusqu'au 30 mars 2018.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### VILLAGE DE VACANCES:

#### 1°) Avenant n°2 Lot n°4 Menuiseries extérieures

Montant initial du marché suite à l'avenant n°1 : 45 013.40€ HT

Ajout d'une baie vitrée : + 3 995.00€ HT

Ajout de 2 blocs portes : +578.00€ HT

Soit un total de + 4 573€ HT

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 2°) Avenants n°3 Lot n°8 Carrelages Faïences

Montant initial du marché suite aux deux premiers avenants : 41 308.14€ HT

Travaux en plus : +630.00€

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 3°) Avenant n°1 Lot n°11 Inserts

Montant initial du marché : 30 535.20€ HT

Ajout de conduits de raccordement intérieur : + 755.10€ HT

Fourniture et pose d'un poêle à bois bûche : + 2 580.58€ HT

Soit un total de + 3 335.68€ HT

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### Questions diverses:

- Achat d'un défibrillateur. Devis de Bastide : 1 défibrillateur, un support mural, des électrodes adultes et enfants, une armoire murale, une signalétique, d'un montant de 2 204.50€ TTC

- Travaux des commissions

Une réflexion est en cours pour supprimer la résonance de la salle polyvalente de la Mairie, et voir comment améliorer son aération.

Groupe de travail : Mme Foubert, Mme DEVRESSE, Mme CORTOT, M. PASCAL

#### RAPPEL

- Débroussaillage obligatoire : 50m autour des habitations + élagage des branches basses.
- Les communes ont obligation de ne pas utiliser de pesticides. Il est recommandé que les MOISSACOIS fassent de même pour le maintien de la biodiversité.

Fin de séance : 22H30



- Orange :

	Redevance 2017	Redevance 2018
Artères aériennes 6.166km	50.74€ / km	52.38€ / km
Total	312.86€	322.98€
Artère souterraine 3.680 km	38.05€ / km	39.28€
Total	140.02€	144.55€
Emprise (autre installation) 2m2	25.37€ / m2	26.19€
Total	50.74€	52.38€
<b>TOTAL</b>	<b>503.62€</b>	<b>519.91€</b>

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

6. Défibrillateur :

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Electro Cœur d'un montant de 2160 € TTC, comprenant : un défibrillateur neuf, un manuel d'utilisation, des électrodes adultes et enfants, 1 kit de premier secours, 1 kit signalétique, 1 armoire intérieure, une garantie de 7 ans, 1 contrat de maintenance, et une initiation à l'utilisation de maximum 15 personnes.

Il sera installé dans le hall d'entrée de la mairie

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

- Délibérations Village de Vacances:

7. Demande de fond de concours à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

Considérant que le tourisme est une compétence intercommunale,  
 Considérant que le Village de Vacances à travers la collecte de la taxe de séjour, participe au financement de l'Office du Tourisme des Cévennes au Mont Lozère,  
 Considérant que les commerces des communes environnantes bénéficient du rayonnement économique des locataires du Village de Vacances,  
 La commune formule le vœu d'une participation de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, à hauteur de 10 000€, soit 2% du montant des travaux.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

8. Mise en conformité électrique du village

Suite au contrôle consuel du 26 avril dernier, une mise en conformité électrique est nécessaire, par le changement des disjoncteurs des 15 gîtes.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Solair 'Elec d'un montant de 3 291.20€ HT.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

9. Achats pour compte d'autrui :

Le gestionnaire du Village de Vacances a réalisé des achats nécessaires au bon fonctionnement du village, et faisant partie, dans le cahier des charges, des obligations de la commune (électroménager, mobilier, linge de lit...). Ces achats s'élèvent à 7 268.98€ TTC. Afin de pouvoir les lui rembourser, il est nécessaire de délibérer

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

10. Décisions modificatives :
- Budget de la commune : 13932-00 Subvention transfert compte de résultats : - 963.00€  
1313-89 Subvention transfert Département: + 963.00€
  - Budget de l'eau : 2315-115 Installation, matériel, outillage: - 10 317.00€  
1641 Emprunt: + 10 317.00€
  - Budget du Village de Vacances : 2031-201 Frais d'études: - 25 000€  
2135-101 Installations générales, agencements: + 25 000€

Questions diverses:

- Projet médical de maison de santé pluridisciplinaire et multisite :  
Trois pôles sont envisagés : St Germain, St Etienne et St Croix Vallée Française. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu afin de concevoir un projet et de coordonner ces trois pôles ; la prochaine réunion se fera à Moissac Vallée Française le jeudi 3 mai à 17 h.
- Pass' jeunesse afin de favoriser la pratique et la découverte d'activités culturelles, sportives et de loisirs pour les enfants et adolescents entre 11 et 15 ans, des chèques de réductions seront attribués pour ces activités par le Conseil Départemental. 6 chèques-sport d'une valeur de 5 € et 6 chèques « cultures / loisirs » d'une valeur de 5 €. Démarches sur le site [www.lozere.fr](http://www.lozere.fr) ou en envoyant un mél à [jeunesse@lozere.fr](mailto:jeunesse@lozere.fr) ou en appelant le 04.66.49.66.32.
- Préparation et organisation pour la journée du 8 mai. La cérémonie de commémoration de la victoire de 1945 aura lieu à la mairie à 11 h 30. L'apéritif et le repas auront lieu au village de vacances à partir de 12 h 30.

La séance est levée à 22 h 30

---

**Cabinet Infirmier de  
Sainte Croix Vallée Fse**

Camille Etienne  
Julie Pfister  
Agnès Monnier  
Monique Faïsse

Soins infirmiers sur RDV à  
domicile ou au local

**04 48 88 97 27**

---

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Lundi 04 juin 2018 20H

Monsieur Pierre Fesquet, Maire,  
Mesdames : Chantal Cortot Lena, Isabelle Devresse, Sylvette Foubert, Nathalie Causse  
Messieurs : François Faure, Jean-Luc Védrières, Jean-Pierre Pascal  
Absent excusé: Philippe Godé Procuration à Pierre Fesquet  
Absent : Etienne Divoux  
Secrétaire de séance : Nathalie Causse  
Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Ajouts demandés à l'ordre du jour :

RGPD : Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles (Point 8)

Pose d'un garde-corps sur le parking de Saint Roman de Tousque (Point 9)

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 avril : approuvé à l'unanimité

### Délibérations Commune

#### **1. Personnel: Renouvellement des contrats**

Pierre Martino : Son CDD, d'une durée de 6 ans, arrive à échéance le 01/08/2018

La loi prévoit pour les collectivités la transformation de son contrat en CDD en CDI.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **2. Commission Locale Evaluation des Charges Transférables (CLECT): désignation d'un délégué communautaire et de son remplaçant**

Cette commission analyse les charges transférées des communes à la communauté de commune.

Depuis 2017 de nouvelles compétences ont été transférées à la communauté de communes comme le Gemapi (Gestion des milieux aquatiques) ou la gestion de l'eau par exemple. Seul le maire et son premier adjoint peuvent être désignés.

Pierre Fesquet est élu délégué titulaire et François Faure délégué suppléant.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **3. Acquisition d'une sonorisation mobile**

Monsieur le maire propose que la commune s'équipe d'une sonorisation mobile qui serait utilisée lors des manifestations communales (8 mai etc...).

Nathalie Causse est chargée de se renseigner sur les modèles et les tarifs.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **4. Aménagement de la salle multifonction: ventilation**

Afin de remédier aux problèmes de condensation due à la configuration de la salle, il est envisagé de mettre en place un système d'aspiration.

Monsieur le maire donne lecture d'un devis de l'entreprise S&P pour l'achat de matériel (accessoires, bouches, ventilateurs), d'un montant de 462.86€ HT.

Les travaux seront effectués par l'agent communal.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **5. Amendes de police : Aménagement de la zone de stationnement de la stèle de Saint Roman de Tousque.**

Le montant des travaux est de 6007,12€ TTC

Le taux de subvention est de 20%.

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0



### 11. Décision modificative suite à l'avenant ci-dessus

Le montant prévu au budget n'est pas suffisant, il convient donc de faire une décision modificative afin d'abonder le compte.

21531-130 Renforcement de réseau secteur Fobies : Réseau d'adduction d'eau : +3 735€

2315-115 Station d'Épuration St Roman de Tousque : Installation matériel et outillage : - 3 735€

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 12. Alimentation du réservoir de Saint Roman de Tousque.

Mise en place d'une commande radio suite au mauvais fonctionnement du réseau mobile qui était utilisé jusqu'alors. Demande auprès de l'ARCEP pour utiliser une fréquence (payante), fourniture et pose de matériel. Monsieur le maire présente :

- un devis de l'entreprise Solair Elec d'un montant de 2 662€ HT pour la modification de la commande des pompes
- Un devis de l'entreprise TALCO pour la fourniture d'un mobile radio, l'alimentation, l'antenne directive, l'ensemble parafoudre, d'un montant de 3 740€ HT.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 13. Emprunt suite aux différents travaux: choix de la banque

Comme prévu au budget primitif, Il est décidé de contracter un emprunt d'un montant de 25 000€ Une consultation a été faite auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole.

<b>Emprunt :</b>		
	Caisse d'Épargne	Crédit Agricole
Montant	25 000.00€	25 000.00€
Durée	15 ans	15 ans
Taux	1.73%	1.70%
Frais de dossier	55€	37.50€
Echéance trimestrielle	473.96€	472.93€
Coût	3 437.60€	3 373.00€

Le conseil municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses:

- Courrier de Lylian Cladel et Nathalie Causse: demande de réouverture d'un chemin municipal désenclavant la parcelle acquise par Lylian Cladel
- Formation défibrillateur: le défibrillateur est acheté, une formation à l'utilisation est prévue.

Fin de la séance à 22h35

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Lundi 09 JUILLET 2018 20H**

Monsieur Fesquet Pierre, Maire,

Mesdames : Chantal Cortot Lena, Causse Nathalie, Devresse Isabelle, Foubert Sylvette.

Messieurs : Faure François, Gode Philippe, Pascal Jean-Pierre, Védrières Jean-luc.

Absent : Étienne Divoux

Secrétaire de séance : Mme Chantal Cortot Lena

Secrétaire de mairie : Mme Katy Entremont

Ajouts demandés à l'ordre du jour :

- Décision modificative aménagement salle multifonction (Point 4)
- Décision modificative Bureau Véritas (Point 7.)
- Délibération Village Vacances pour la reprise sur provisions (Point 8.)
  - Nomination d'un secrétaire de séance.
  - Approbation du compte-rendu de la séance du 04 juin 2018

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibérations Commune**

1. Travaux de voirie 2018 : Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental :  
Taux : 40 %

- Travaux d'aménagement de la zone de stationnement de la stèle de Saint Roman de Tousque. Montant des travaux : 4 760.00€ HT.  
Subvention demandée au titre des Amendes de Police (20%) soit 952€ HT  
Subvention demandée au Conseil Départemental (40%) de 1320€ HT soit 528€. (Les demandes au conseil Départemental ne concernent pas la totalité des travaux mais seulement une partie).
- Mur de soutènement de Capou : 2 devis pour un montant total de 9 261.50€HT.  
Subvention demandée au Conseil Départemental (40%) : 3 704.60€.
- Voie communale de Croance : Montant des travaux 5 310.00€HT.  
Subvention demandée au Conseil Départemental (40%) : 2 124.00€.
- Chemin des Mas : Montant des travaux : 16 844.00€HT.  
Subvention demandée au Conseil Départemental (40%) : 6 737.60€.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. Personnel: Renouvellement des Contrats de l'agent technique et de l'ATSEM, Modification des indices de l'ATTE

Il faut renouveler les CDD de l'agent technique et de l'ATSEM. Il convient de délibérer car les grades ont évolué.

- Adjoint technique, 7 heures annualisées, prise d'effet du poste au 01/09/2018. Indice Majoré 325, Indice brut 347
- ATTE Adjoint Technique des Établissements d'Enseignement, 17.04 heures annualisées. Prise d'effet du poste au 01/09/2018. Indice Majoré 325, Indice brut 347
- Contrat à Durée Indéterminée de l'ATTE : Modification de l'indice brut, passage de 316 à 325 et de l'indice majoré, passage de 330 à 347 au 01/09/2018.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Institué par la loi du 13 août 2004, le DICRIM est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

A cet effet, Le Maire présente au Conseil Municipal, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qu'il a établi. Ce document obligatoire sera affiché et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ce DICRIM s'intégrera dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du DICRIM, et entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré

DÉCIDE

à l'unanimité d'adopter le DICRIM, dont un modèle sera annexé à la présente délibération.

DE CONFIER

le soin au Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

4. Décision modificative : aménagement de la salle multifonction (Mairie).

Achat de matériaux pour la ventilation de la salle chez S&P, pour un montant de 556.42€ TTC. Afin de régler cet achat, il est décidé de prendre sur les restes à réaliser de la ligne 2152-000 installations de voirie 2017.

2152-000 installations de voirie : - 557€

2135-000 Installations générales et agencements : + 557€

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0.

- **Délibération AEP**

5. Station d'épuration de Saint Roman de Tousque : choix de l'hydrogéologue pour la réalisation de l'étude des sols afin de définir le type d'assainissement.

Présentation du devis d'Hydrosol d'un montant de 3 550.00€HT.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibérations Village Vacances:**

6. Équipement des gîtes : Acquisition de matériel électroménager pour un montant de 1 445.46€ HT.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7. Décision modificative Bureau Véritas.

Étude pour les travaux d'accessibilité aux normes « handicapés ».

2031-101 Frais d'études : + 500€

2315-101 Installations matériel et outillage : -500€.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8. Délibération pour la reprise sur provisions

Rappel : 28 000€ ont été provisionnés en 2015 et 2016 en vue de la rénovation du village de vacances.

Lors du vote du budget primitif du 6 avril 2017, le conseil municipal a décidé de prendre 20 000€ pour accompagner la première tranche. Ces 20 000€ sont propres au budget du Village de Vacances.

Monsieur le Maire propose de lever la provision des 8 000€ restants auprès de la Trésorerie, conformément à l'écriture budgétaire 2018.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance : 22h00.

## Compte rendu du Conseil Municipal LUNDI 10 septembre 2018 20h

Monsieur FESQUET Pierre, Maire,

Madame: CAUSSE Nathalie,

Messieurs : FAURE François, GODE Philippe, PASCAL Jean-Pierre et VEDRINES Jean-Luc,

Absentes excusées:

- Mme FOUBERT Sylvette donne procuration à Mr GODE Philippe,
- Mme DEVRESSE Isabelle donne procuration à Mr FESQUET Pierre,
- Mme CORTOT Chantal,

Absent : Mr DIVOUX Etienne.

Secrétaire de séance : Mr VEDRINES Jean Luc,

Secrétaire de mairie : Mme ENTREMONT Katy.

### **1. DELIBERATIONS**

#### **A. AUTORISATION POUR LANCER LE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE**

Nous avons reçu les accords de subvention pour la DETR (État) et le Conseil Départemental. La quote-part communale sera financée par un emprunt prévu au budget 2018.

Travaux	Montant des travaux HT	Subventions obtenues		Part communale
		DETR Etat	Conseil Départemental	
Bâtiment de la mairie (réfection toiture et enduits façades)	84 671.41€	50 802.85€ soit 60%	16 934.28€ soit 20%	16 934.28€ soit 20%
Logement de la mairie *	30 997.53€	18 473.15€ soit 60%		12 524.18€ soit 40%
Panneaux photovoltaïques	13 200€	7 920.00€ soit 60%		5 280.00€ soit 40%

*\*Logement de la mairie : concerne le logement qui se situe au-dessus du secrétariat. Travaux d'aménagement des combles et d'isolation.*

Il faut lancer un appel d'offres en octobre pour des débuts de travaux espérés en février 2019.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **B. AUTORISATION POUR LANCER LE MARCHÉ DE LA LIVRAISON DES REPAS DE LA CANTINE DE L'ÉCOLE**

L'entreprise Bruno Devresse, qui effectue actuellement le portage des repas du collège de St Etienne à l'école de St Roman de Tousque, souhaite cesser ses activités de livraison au 31 décembre 2018.

Nous devons donc lancer un marché afin de pourvoir à son remplacement.

Le prestataire doit être enregistré comme entreprise, il ne sera pas salarié de la commune.

La communication/publicité de ce marché se fera sur le site [www.moissac-vallee.fr](http://www.moissac-vallee.fr) et sur les panneaux communaux du Bruc et de St Roman.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **C. DELIBERATION AEP- EAU ASSAINISSEMENT-**

Travaux de mise en sécurité du captage du Mas: changement du tableau électrique pour des raisons de vétusté et de mise aux normes.

Monsieur le maire présente le devis de la seule entreprise ayant répondu à la demande : Entreprise Solair'Elec. Devis d'un montant de 17 500.00€ HT.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **D. DECISION MODIFICATIVE POUR LE PAIEMENT DES REDEVANCES A L'AGENCE DE L'EAU**

Nous venons de recevoir les montants des 2 redevances dues à l'Agence de l'eau au titre de la pollution domestique 2017 et de la collecte domestique 2017. Les montants prévus au budget n'étant pas suffisants, il convient de prendre 2 décisions modificatives.

- Pollution domestique 2017 : manque 1.356,00€ à prendre à l'article 61523 (entretien réparation réseaux),
- Collecte domestique 2017 : manque 147,00€, à prendre à l'article 61523.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **2. AUTRES POINTS :**

### **A. SIGNALÉTIQUE**

Concerne la mise en conformité pour répondre à la réglementation des panneaux indicateurs (école, gîtes, camping, restaurants, village de vacances, fromagerie,...). Nous sommes en possession de 3 devis des 3 entreprises consultées.

Le montant est d'environ 14.000€. Nous sommes en attente de décision sur notre demande de subvention sur les amendes de police.

Une commission composée de CAUSSE Nathalie, FAURE François, GODE Philippe et PASCAL Jean Pierre est mise en place pour avancer et finaliser sur ce dossier en se rapprochant des professionnels concernés.

### **B. STATION D'ÉPURATION DE ST ROMAN. ÉTAT D'AVANCEMENT**

L'Hydrogéologue termine son étude du terrain sur lequel est implantée la station et va la présenter au cabinet Gaxieu qui l'étudiera. Le rapport final qui devrait permettre de définir le type d'épandage à mettre en place sera présenté d'ici fin septembre. Le conseil municipal sollicitera l'Agence de l'eau RMC pour compléter le financement de ce projet; le Département (25 000€) et l'État (14 700€) ont déjà donné leur accord.

### **C. SANTÉ EN VALLÉE FRANÇAISE**

« L'Association pour la Promotion de la Santé en Cévennes Lozériennes » qui regroupe les professionnels de santé -infirmières, médecins, kinésithérapeute,... a élaboré un projet de Maison de santé pluridisciplinaire multi sites avec télémédecine : agrandissement du bâtiment à St Etienne VF, projet immobilier à Ste Croix VF et implantation sur la résidence en habitat partagé de l'Abrigadou à St Germain.

Ce projet définitif sera présenté le 18 septembre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Lozère, puis à Toulouse à l'ARS Occitanie.

C'est un moteur essentiel de soins et de promotion de la santé dans nos vallées, Française et du Pays de Calberte. Un territoire de 2.328 habitants à l'année, le double en été. Son

attrait doit aussi permettre de trouver des remplaçants aux deux médecins dans un délai de 3 à 5 ans.

#### **D. VILLAGE DE VACANCES**

2 investissements à prévoir très rapidement :

- Le changement de 2 chauffe-eau anciens,
- La chloration de la piscine est manuelle depuis de nombreuses années suite à un défaut de fonctionnement du système automatique. Pour répondre aux normes de l'ARS, une automatisation est souhaitable. Nous allons demander à l'entreprise Canonge d'étudier la faisabilité.

Nous venons de bénéficier d'un fond de concours de 10.000€ de la Communauté de Communes pour financer la rénovation de notre Village de Vacances. Ce montant vient en déduction de la participation de la commune qui est donc de 90.000€ après cette délibération.

#### **E. DFCI LA ROYALE**

La piste DFCI-Défense des forêts contre l'incendie- de la Royale relie Camp des Noyers à la Baraque près de St Martin de Lansuscle. Elle ne dessert aucune habitation. Elle ne répond pas aux normes DFCI. La Communauté de Communes avait compétence dans ce domaine avant le transfert, dernièrement, vers la commune.

Suite à des inondations en 2015, la piste est coupée et n'est donc plus utilisable. Le coût des travaux se situe entre 40 000€ et 50 000. Nous n'avons pas de budget pour cette réparation qui n'avait pas été entreprise par la Communauté de Communes.

#### **F. SENTIERS DE RANDONNEE AUTOUR DU PROJET « COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES »**

Cette Communauté gardoise est voisine de notre commune. Dans le cadre de son projet « Pôle Nature » elle nous demande l'autorisation de la création de liaisons, avec pose de panneaux indicateurs, entre les itinéraires existants chez eux et chez nous. Exemple : les marcheurs pourraient associer un sentier de la Vallée Borgne avec notre sentier des potences. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

**Fin de la séance à 23h20**



**Repas des voisins**

**Le 31 juillet 2018**

## Compte-rendu du Conseil Municipal Jeudi 18 octobre 2018 20H

Monsieur Fesquet Pierre, Maire

Mesdames : Chantal Cortot, Isabelle Devresse

Messieurs : Jean-Luc Védrines, François Faure, Jean-Pierre Pascal, Philippe Godé

Absentes excusées: Sylvette Foubert, Procuration à Isabelle Devresse.

Nathalie Causse, Procuration à Pierre Fesquet

Absent : Etienne Divoux

Secrétaire de séance : Isabelle Devresse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Nomination d'un secrétaire de séance: Mme Isabelle Devresse.

- Délibération AEP

### 1. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les travaux de la STEP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, face aux problèmes de saturations des deux plates-formes de la station d'épuration à Saint Roman de Tousque, suite à une malfaçon lors de la réalisation initiale, il avait décidé de reprendre ces dernières suivant les nouvelles normes en application. Pour cela, le Conseil Municipal avait sollicité le cabinet Gaxieu, lui demandant de l'accompagner pour réaliser l'Avant-projet, l'appel d'offre et le suivi du chantier.

A la suite de la réunion du 17 octobre, en présence de Mr Bonnet qui représentait le Département (SATESE), du bureau d'étude Gaxieu et de la commission municipale, Monsieur le Maire en présente le résumé.

Solution 1 : Le bureau d'étude a présenté un projet qui solutionne en totalité le système d'assainissement alors que le conseil municipal n'avait prévu que la refonte des deux plates-formes. Le projet qui consiste en la reprise de tous les ouvrages et la création de plates-formes d'épandage avec roseaux implantés, est estimé à 200 000€.

Note : La station d'épuration a 20 ans d'âge et il est impensable pour la commune d'engager de tels investissements, les financements étant considérablement réduits et incertains.

Solution 2 initiale : Mr Bonnet (SATESE) a longuement développé les théories et mises en application des systèmes d'assainissement utilisés, sur les possibilités des collectivités de traiter à moindre coût des malfaçons sur les ouvrages par des travaux ciblant des troubles de fonctionnement précis (cas d'une commune proche où des travaux en régie ont mis un terme au dysfonctionnement de la station).

Note : La commune de Moissac Vallée Française ne dispose pas de moyens humains et matériels pour ce type d'intervention, c'est pourquoi elle avait choisi d'externaliser cette opération.

Les remarques de Mr Bonnet viennent conforter la position de la commune qui avait dès le départ choisi une intervention raisonnée. Dans ce sens, elle avait été suivie par les services

de l'état puisque de la DETR avait été attribuée. Le Département de la Lozère avait suivi aussi en finançant l'opération dans le cadre des contrats territoriaux.

Il faut noter cependant que des éléments complémentaires doivent être apportés, en dehors de la reprise des plates-formes :

-La déclaration au titre de la loi sur l'eau (non effectuée lors de la réalisation de la station d'épuration, bien qu'obligatoire).

-Réalisation d'un plan topographique

-Le passage un hydrogéologue.

-La réalisation d'une clôture dissuasive contre les animaux sauvages.

-La vidange des ouvrages pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ces deux positions.

Le conseil municipal demande au BET Gaxieux de reprendre les éléments précités  
Nous avons deux solutions : soit refaire la station dans son intégralité pour un coût très important, soit améliorer la station actuelle, c'est-à-dire ne refaire que les drains d'épandages. Ce qui reviendrait beaucoup moins cher.  
Le conseil municipal opte pour la deuxième solution.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Délibération Village Vacances

## 2. Achats pour compte d'autrui

L'achat pour compte d'autrui est une opération qui laisse au gestionnaire SAS gîtes en Cévennes le choix d'acquisition de certains équipements qui deviendront propriété de la collectivité. Dans le cadre de la rénovation du village, des éléments ayant trait à la refonte de l'intérieur des gîtes sont choisis par le gestionnaire (rideaux, dessus de lits, tables, mobiliers etc.).

Ce type de fonctionnement libère la collectivité de tâches qui ne sont pas forcément des compétences d'élus (choix des rideaux, des dessus de lits, des tables basses, parasols etc.). Il permet aussi à la commune de bénéficier de prix car le gestionnaire peut se rapprocher de commerces de vente en ligne et profiter de tarifs préférentiels ; démarche que ne peut pas effectuer (pour l'instant?) une collectivité.

Après accord de la commission du village de gîtes, le gestionnaire paie les factures et refacture à la commune les achats validés par le conseil municipal. Après accord du contrôle de légalité et de la trésorerie les équipements deviennent propriété de la commune. Cette souplesse dans la gestion du village est un atout car elle permet au gestionnaire d'offrir une touche personnelle au village.

La facture présentée, d'un montant total de 4 006.95€ HT, correspond à des achats de linge de lit, mobilier de cuisine, télévisions, porte-serviettes, porte manteaux, fauteuils extérieurs.

Cette dépense fait l'objet d'une décision modificative sur le budget:

2135-000 : - 4 006.95€ HT

2184-101 : + 4 006.95€ HT

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses:

- Il faut élire les membres de la commission de contrôle pour la mise en place du répertoire électoral unique (vérifier les listes électorales, la mise à jour).

Un titulaire, membre du conseil municipal : M. Jean-Pierre Pascal et une suppléante : Mme Isabelle Devresse

Un électeur de la commune : M. Patrick Issarte

Un suppléant de la commune : M. Daniel Benoît

- Budget village de gîtes : Entretien de la Châtaigneraie du village de vacances : élagage de 40 Châtaigniers, ouvrir la vue et nettoyer pour la DFCI. La mairie a décidé de valider ces travaux.

- Budget communal : Déneigement : réunion au Pompidou, la partie de la Lieure se ferait avec un chasse-neige de Molezon. Les petites rues de St Roman, le lotissement et le Salt par le chasse-neige de la Communauté de communes. A l'identique sur les autres sites. Il faudra rentrer deux palettes de sel.

- Communauté de Communes : Maison de santé : Le projet a été validé et accepté à l'ARS Occitanie. La réunion des maires est prévue le 24 octobre 2018.

Une réunion sur l'obligation de débroussaillage aura lieu le 22 octobre à 18 h, à la mairie de Moissac.

Et une réunion pour la signalétique des activités recensées sur la commune, le jeudi 26 octobre à 10h.

- La journée du 11 novembre : cette année nous fêtons le centenaire de 1918. Le rendez-vous est prévu à 11h30.

La séance est levée à 22h30

## Compte-rendu du Conseil Municipal Lundi 03 décembre 2018 20H

Monsieur Fesquet Pierre, Maire  
Mesdames : Isabelle Devresse, Chantal Cortot-Lena, Sylvette Foubert  
Messieurs : François Faure, Jean-Luc Védrines, Philippe Godé  
Absents excusés : Jean-Pierre Pascal, procuration à Pierre Fesquet  
Absents : Etienne Divoux, Nathalie Causse  
Secrétaire de séance : Chantal Cortot-Lena  
Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Ajouts demandés à l'ordre du jour :

- Convention pour le transport des repas à l'école de Saint Roman de Tousque
- Motion de soutien aux sapeurs-pompiers de Lozère

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2018 : à l'unanimité

- Délibération Commune

1. Décision modificative pour le paiement du solde des travaux de voirie communale 2017

Il convient d'effectuer des ajustements sur le budget de la commune pour payer les travaux de voirie 2017 :

Programme globalisé 2017 :

- article 238-120 : - 18 629.37€
- article 2151-120 : + 18 629.37€
  
- article 2135-87 : Aire de jeu : - 1 311.18€  
article 2151-041 : Financières : + 1 311.18€
  
- article 2135-98 : Travaux sur le bâtiment de la mairie : - 11 181.45€
- article 2151-041 : Financières : + 11 181.45€

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Travaux de voirie 2018: Modification de destination du projet

Les travaux du programme de voirie initial comprenaient des travaux à Croance. Cependant, les habitants de Croance n'ont pas souhaité que ces travaux soient réalisés cette année, et l'état de la voirie à Combes nécessitant des travaux d'urgence, il est proposé de modifier la destination et l'intitulé du projet et de le remplacer par :

« Travaux sur les voies communales de Capou, Combes, Mas et au parking de la stèle ».

Le montant des travaux de Croance s'élevait à 5 310.00€ HT

Le montant des travaux de Combes s'élève à 7 470.48€ HT

Soit 2 160.48€ HT de travaux en plus.

Ils seront réalisés par l'Entreprise Claude Legrand.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Achat de matériel informatique pour l'école: choix du devis

Dans le cadre de la convention État-Collectivité ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité), la commune a accordé une enveloppe pour l'achat de matériel informatique pour l'école, sachant que cet achat bénéficie d'une subvention de l'état d'un montant de 2 000€.

Deux devis sont présentés.

- Double Clic, d'un montant de 4 595.28€ TTC

- MIIB, d'un montant de 4 790.00€ TTC

Le devis de Double Clic est retenu à l'unanimité.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Signalisation d'Intérêt Local (SIL): Rémunération de mission de maîtrise d'œuvre de Lozère Ingénierie.

Monsieur le maire présente la proposition de rémunération de Lozère Ingénierie, d'un montant de 1 440.00€ TTC

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Délibération pour l'adhésion au contrat d'assurance statutaire du personnel communal

Suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion, ETHIAS/COLLECTEAM-YVELIN a été retenue.

Monsieur le maire propose d'adhérer au contrat groupe, pour une durée de 4 ans.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Délibération pour la participation au coût du transport scolaire 2017/2018

4 enfants de la commune sont concernés par le transport scolaire.

Le coût moyen annuel du transport par élève du primaire pour l'année 2017/2018 s'élève à 1 899€. La participation de la commune par élève est de 379€, soit un montant total de 1 516 € pour la commune.

Les parents contribuent à hauteur de 40 € par an.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Accessibilité de l'école: Démarrage de la consultation aux entreprises

La sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a donné un avis favorable à la demande de dérogation concernant l'accès à la cour de l'école et l'étage R+1.

Les financements DETR et de la Région ayant été obtenus à hauteur de 80% des dépenses prévisionnelles, le lancement de la consultation des entreprises peut donc démarrer.

Autorisation est donnée à Mr le Maire pour signer toutes pièces afférentes.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Points ajoutés :

1°) Convention pour le transport des repas à l'école de Saint Roman de Tousque

Comme prévu, l'entreprise Bruno Devresse, qui effectue actuellement le portage des repas du collège de St Etienne à l'école de St Roman de Tousque, va cesser ses activités de livraison au 31 décembre 2018.

Suite à l'appel d'offres, c'est l'autoentreprise de Vincent Eveillé et de Marie-Charlotte Baudry qui lui succédera à compter du lundi 07 janvier.

Autorisation est donnée à Monsieur le maire pour signer la convention.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2°) Motion de soutien aux pompiers de France :

Monsieur le maire fait part de la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère pour l'exclusion des Sapeurs-Pompiers de la DIRECTIVE EUROPEENNE DU TEMPS DE TRAVAIL (DETT), qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine. Les volontaires ne se reconnaissent pas comme des travailleurs et ne s'engagent pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Délibération AEP

8. Rénovation de la Station d'épuration de Saint Roman de Tousque: présentation du projet et demande de subvention auprès du Conseil Départemental

**AJOURNEE**

- Délibération Village de gîtes de Saint Roman de Tousque

9. Réparation de fuites sur les toitures de 7 gîtes et de l'accueil: choix de l'entreprise.

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise José Alves d'un montant de 2 780€ HT.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Préparation du programme de travaux de voirie 2019.

- Seconde tranche de travaux de construction d'une chaussée neuve pour accéder au captage du Mas (1200 ml).

Santé en Vallée Française et Calbertois:

En octobre 2018, l'Agence Régionale de Santé a labellisé le projet de santé porté par l'association de prévention santé de la Vallée Française et du Calbertois.

La Communauté de Communes est sollicitée pour la réalisation d'un équipement « Maison de Santé pluri-professionnelle multi site des Cévennes Lozériennes »

Les préalables sont les suivants :

1. Le volet immobilier s'appuie strictement sur l'organisation des soins prévue au titre du projet de santé labellisé par l'ARS qui définit l'implantation des équipements suivants :
  - Saint Etienne Vallée Française : 1 maison de santé pluri professionnelle (médecin, infirmières, pharmacie, kiné...) + télémédecine)
  - Sainte Croix Vallée Française : 1 maison médicale (médecin, pharmacie, infirmières) + télémédecine.
  - Saint Germain de Calberte : l'Abrigadou (infirmières + télémédecine)
2. Les professionnels de santé, futurs usagers de l'équipement, sont parties prenantes à chaque étape du projet
3. Les communes de Sainte Croix VF, Saint Etienne VF et Saint Germain de Calberte mettent à disposition des espaces concernés par le futur équipement.

Colis et repas de fin d'année.

- Le repas de fin d'année aura lieu **le 12 janvier 2019 à 11H30 au Piboulio.**
- Distribution des colis de Noël par les membres du CCAS en cours.

La séance est levée à 23h